

REGLEMENT MAY ECO TRAIL 2018

1. Organisation

MAY'ECO TRAIL est organisé par l'association VTT Running de Saint Jean Sur Mayenne. Les coordonnées de l'organisation sont précisées sur le site Internet de la manifestation : www.mayecotrail.fr et sur le site de l'association <http://sjsmvt.free.fr/>

2. Participation et acceptation du règlement

La participation à une des épreuves proposées implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement et la signature de la [charte éco-traileur](#).

En conséquence, le participant s'engage à adopter une attitude « éco-responsable » durant l'ensemble de sa participation à l'évènement, et à mettre en avant les valeurs éthiques du sport.

Tout manquement aux règles édictées, constaté par un membre de l'organisation, sera sanctionné par la disqualification de son auteur (aucune réclamation ne sera possible).

3. Détail des épreuves

MAY'ECO TRAIL propose :

- « Aux ponts des rivières trail » : course de 42 km, ouverte à tous, licenciés ou non nés en 1998 ou avant,
- « Au goût de l'effort » : course de 21 km, ouverte à tous licenciés ou non, nés en 2000 ou avant,
- « L'appétit trail » : course de 12 km, ouverte à tous licenciés ou non, nés en 2000 ou avant,
- « Le trail d'éco verte » : course de 7 km, ouverte à tous licenciés ou non, nés en 2002 ou avant,
- Deux courses jeunes : ouvertes à tous, licenciés ou non, nés entre 2003 et 2011.

Toutes les épreuves ont lieu le samedi 2 juin 2018.

Les horaires de départ sont :

- Aux ponts des rivières trail : 13h30,
- Le trail d'éco verte : 14h00,
- Au goût de l'effort : 15h30,
- L'appétit trail : 16h45,
- Trails jeunes : 15h45.

Les concurrents sont attendus au point de départ pour un briefing 15 minutes avant chaque départ.

4. Parcours et balisage

Les parcours sont essentiellement sur chemins et sentiers. Ils seront balisés afin de faciliter le suivi de l'itinéraire, et sécurisés par des signaleurs. Aucune réclamation ne sera possible en cas d'erreur de trajectoire.

Les bâtons sont interdits sur les trails.

Toute forme d'accompagnement extérieur à la manifestation est interdite.

Attention : Le parcours traverse de nombreuses propriétés privées qui seront ouvertes uniquement le jour de la manifestation et seulement aux coureurs. Le public est strictement interdit sur ces portions privées.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 🍃 Aux ponts des rivières trail : 6h30

Les autres courses ne font pas l'objet d'une barrière horaire.

5. Ravitaillements

La course s'effectue en **semi-autonomie**.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire (besoin hydrique et énergétique) que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Les épreuves du May Eco Trail se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par le temps maximum autorisé spécifique à chaque épreuve.

Des postes de ravitaillement approvisionnés en liquide et nourriture sont prévus :

- 🍃 Aux ponts des rivières trail : 2 ravitaillements sur le parcours + 1 à l'arrivée,
- 🍃 Au goût de l'effort : 1 ravitaillement sur le parcours + 1 à l'arrivée,
- 🍃 L'appétit trail : 1 ravitaillement sur le parcours + 1 à l'arrivée,
- 🍃 Le trail d'éco verte : 1 ravitaillement à l'arrivée,
- 🍃 Trails jeunes : 1 ravitaillement à l'arrivée.

Attention : Sur chaque course il appartient au coureur de se munir de son gobelet personnel. Aucun verre ni gobelet n'est fourni sur les espaces de ravitaillement, y compris le ravitaillement à l'arrivée.

Sur le trail d'éco verte et les trails jeunes, un gobelet consigné réutilisable sera mis à disposition des coureurs sur le ravitaillement à l'arrivée.

Toute assistance extérieure effectuée hors des zones de ravitaillement est interdite.

Services à l'arrivée : douches (autorisées uniquement aux coureurs).

6. Inscriptions et dossards

Les inscriptions s'opèrent uniquement en ligne sur **Espace Compétition**. Aucune inscription papier, téléphone ou mail.

La limite des inscriptions est fixée au dimanche 27 mai 2018, minuit.

Seuls seront pris en compte les dossiers complets (justificatifs conformes à l'article L231-3 du Code du Sport, la charte éco-traileur signée et le règlement des frais d'inscription).

Pour valider l'inscription et remettre un dossard, l'organisation s'assurera donc que les participants auront fourni :

- La copie de licences FFA, F.F.Triathlon ou du Pass « J'aime Courir » en cours de validité,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou sa copie certifiée conforme pour les épreuves de course.

Attention, aucun autre document ne pourra être accepté pour attester du certificat médical. Ceci vaut pour les certificats qui ne spécifieraient pas explicitement la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition », les licences de fédérations sportives autres que celles citées ci-dessus, et autres déclarations sur l'honneur.

Frais d'inscription :

Course	Tarif	Départ
Aux ponts des rivières trail – 42 km	21 €*	13h30
Au goût de l'effort – 21 km	16 €*	15h30
L'appétit trail – 12 km	12 €*	16h45
Le trail d'éco verte – 7 km	8 €*	14h00
Trails jeunes	1 €*	15h45

* Des frais de réservation internet sont appliqués par Espace Compétition en plus du tarif des courses. Les commissions, par inscrit, s'élèvent à :

- Aux ponts des rivières trail : 1.50 €,
- Au goût de l'effort : 1.20 €,
- L'appétit trail : 1.20 €,
- Le trail d'éco verte : 1 €,
- Trails jeunes : 0.80 €.

Annulation d'inscription

Toute déclaration de forfait devra être exprimée par lettre à l'attention de l'organisation avant le 27 mai 2018. Elle sera accompagnée d'un certificat médical attestant de l'impossibilité pour le concurrent de participer à l'épreuve.

Seules ces conditions permettront le remboursement des droits d'inscription. Dans tout autre cas, les sommes versées restent acquises à l'organisation.

Dossards

Le retrait des dossards aura lieu le vendredi 1/06 de 16H00 à 19H00 et le samedi 2/06 à partir de 10h00, au plus tard 30 minutes avant chaque départ.

Un bureau « litige » est mis en place sur la zone de retrait des dossards. Au moindre problème ou question sur votre dossier, présentez-vous directement pour exposer votre cas.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course.

Localisation des lieux de retrait des dossards

Salle de l'aquarelle, Route de Changé, 53240 Saint Jean Sur Mayenne



7. Sécurité, secours et assurances

Il est demandé à chaque participant d'être en bonne santé physique et suffisamment entraîné pour participer aux épreuves. Chaque participant a obligation de porter assistance à un concurrent en difficulté.

Des équipes de secouristes seront présentes sur le village « *MAY'ECO TRAIL* » au départ et à l'arrivée des différentes courses ; avec présence d'un véhicule médicalisé.

Les organisateurs peuvent prendre la décision de stopper un concurrent sur avis médical. Dans ce cas, celui-ci devra remettre son dossard à un représentant de l'organisation et assurer son retour sur l'aire d'arrivée.

Le participant qui abandonne en cours d'épreuve doit obligatoirement prévenir : soit un signaleur, soit un responsable du poste de secours, de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et restituer son dossard.

Certains passages de la course **traversent**, ou **longent** sur de courtes portions, des **voies routières ouvertes à la circulation** plus ou moins fréquentées. Des panneaux de signalisation « Attention course »,

des commissaires munis de panneaux de circulation sont placés par l'organisation pour avertir les automobilistes de l'événement et réguler la circulation. Néanmoins, **chaque coureur s'engage à respecter les règles de sécurité routière** sur ces rares portions.

Cas de force majeure :

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès du Crédit Mutuel, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celles de ses préposés et des participants.

8. Règles de comportement

Plus de 80 bénévoles participent à l'organisation de MAY'ECO TRAIL. Chacun d'entre eux se met à la disposition de la course et des coureurs.

Respectez leurs consignes.

Tout manque de respect envers une personne de l'organisation sera sanctionné d'une disqualification immédiate.

9. Droit à l'image

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation.

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.